



Petit guide pour l'analyse environnementale

La nouvelle version de la norme ISO 14001 est une excellente occasion de revoir son analyse environnementale, ou analyse des aspects et impacts environnementaux significatifs.

Le cycle de vie

Dans la version 2015 de l'ISO 14001, au paragraphe relatif aux aspects environnementaux, est apparu la mention « dans une perspective de cycle de vie ».

En soi, les exigences n'ont pas fondamentalement évolué : l'analyse devait déjà concerner les aspects liés aux activités, produits et services. Parmi les aspects liés au produit, ceux qui étaient liés à son utilisation -consommation d'énergie ou d'eau, par exemple, production de déchets pour les éléments d'usure ou les consommables-, ou à sa fin de vie -production de déchets recyclables ou non- avaient déjà leur place dans l'analyse telle que la version 2004 la demandait -et à juste titre !

Ainsi, un calcul approximatif avait montré chez un fabricant de matériel agricole que ses produits allaient consommer pendant leur durée de vie moyenne 70 fois plus d'énergie que celle qui était consommée dans l'usine pour les fabriquer. Travailler dans ses conditions en conception sur leur performance énergétique était d'un point de vue environnemental (et commercial !) potentiellement beaucoup plus « rentable » que d'optimiser les process de production -l'un n'excluant évidemment pas l'autre !

Pas de révolution donc, mais une exigence plus explicite, même si elle n'impose pas une analyse du cycle de vie complète.

Demande de « résultats cohérents »

Une autre mention intéressante apparaît dans l'annexe de la norme, au paragraphe A.6.2.1.

« Il n'existe pas de méthode unique pour déterminer les aspects environnementaux significatifs. Il convient cependant que la méthode et les critères utilisés fournissent des résultats cohérents. »

Or je constate souvent en audit que cette recommandation de bon sens -qui n'est pas une obligation explicite, nous sommes dans l'annexe, la formulation est « il convient que » et non pas « la méthode et les critères doivent... »- est souvent prise en défaut...

Exemples bien réels, parmi beaucoup d'autres, issus de mon expérience :

- L'impact de la consommation électrique d'une petite perceuse jugé aussi significatif -même cotation- que celle d'un four de trempe chauffé à l'électricité
- 3 tonnes de déchets papier dont l'impact a une cotation 500 fois plus élevée que 1200 litres d'huile de vidange moteur
- La production de quelques kg de déchets d'une infirmerie d'usine qui « pèsent » 3 fois plus lourd dans la cotation que 800 tonnes/an de déchets métallique (certes recyclés, mais au prix d'une dépense énergie très grande (transport, fonderie).
- L'incendie accidentel d'un entrepôt jugé moins significatif que l'utilisation des toilettes par le personnel (quelques dizaines de personnes)



Les raisons : des critères de cotation inadaptés.

Parmi les défauts les plus fréquents :

1. L'utilisation des mêmes critères (fréquence / gravité / éventuellement maîtrise) pour comparer une production de déchets, une consommation d'eau, l'émission de poussières, l'incendie du magasin... C'est dès le départ mission quasi-impossible !
2. L'utilisation pour quantifier les consommations, les émissions de polluant ou la production de déchets de la fréquence plutôt qu'un quantitatif réel -des kWh, des m³, des tonnes, etc. Ainsi les usages quotidiens -l'eau des toilettes, l'éclairage des bureaux, l'impression de papier, etc. ont systématiquement un poids « quantité » très élevé -alors que leur poids réel -au sens propre et au sens figuré- est souvent faible.

Ce mode d'évaluation s'inspire de la cotation usuelle d'un risque par les critères gravité / probabilité ou fréquence. Cette dernière est généralement pertinente, mais l'évaluation d'une consommation, d'une émission de polluant ou de la production d'un déchet est beaucoup plus juste avec des quantitatifs.

3. L'utilisation pour la fréquence d'une même grille pour les faits accidentels et les aspects en mode de fonctionnement normal. Fort heureusement, les accidents arrivent rarement... et donc leur cotation en fréquence est systématiquement très basse, bien plus basse que celles des aspects permanents ou quotidien. Une fréquence de pollution accidentelle ou d'incendie mensuelle est déjà énorme, mais sa fréquence sera cotée « faible », la cotation « forte » étant réservée à une fréquence quotidienne...
4. L'utilisation inappropriée de critères liés entre eux, comme la fréquence d'un aspect et sa maîtrise. Si les accidents sont rares, c'est parce que la maîtrise est bonne -meilleure par exemple que la consommation de papier qui peut échapper à toute tentative de contrôle (en tout cas est-ce ainsi qu'elle est parfois jugée). Et voilà la cotation des déchets papier qui s'envole avec ces deux critères, alors que celle de l'incendie est égale au minima de la cotation. Même un facteur gravité plus fort ne compense pas l'écart sur les deux autres critères.

La solution : des critères multiples.

Comment faire alors ? Adapter les critères d'évaluations à la nature de l'aspect et de son impact ! Et faire appel à son bon sens pour critiquer les chiffres bruts !

Pour ce qui peut être facilement quantifié, comme les consommations (énergie, eau), la production des différentes catégories de déchets (les factures sont toujours là pour vous donner des chiffres), je vous propose l'approche suivante :

1. Les évaluer de façon globale
2. Ma proposition pour les comparer entre elles : les ramener à un nombre d'équivalent-habitants. Cela marche pour les consommations et la production de déchets. Si votre consommation d'eau est celle d'une « ville » de 30 habitants et la consommation d'électricité celle d'une ville de 10 000 habitants, l'une a clairement un impact plus significatif que l'autre !
3. Les pondérer par un ou deux facteurs qualitatifs : à nombre de kWh égal, la consommation d'énergie renouvelable a un impact plus faible que celle d'énergie fossile ; la consommation d'eau de forage a moins d'impact que la consommation d'eau potable traitée ; à tonnage égal, un déchet dangereux a plus d'impact sur l'environnement qu'un déchet non dangereux, et un déchet recyclé en a moins qu'un déchet enfoui, etc.
4. Si avec ces facteurs un aspect (ou plusieurs) ressort avec un impact plus fort que les autres, faire l'analyse plus détaillée : par exemple quels sont les gros postes de consommation d'électricité ? S'il n'y a pas de compteurs séparatifs, une campagne de mesures peut vous donner des indications utiles.



D'autres facteurs sont parfois quantifiés ou quantifiables, comme les émissions de polluants ; c'est généralement le cas quand ils sont importants car le site est alors soumis à un suivi des rejets dans l'air ou dans l'eau, en masse et en concentration. Dans ce cas, cela signifie de toute façon qu'ils peuvent avoir un impact significatif. La nécessité d'engager une action ou pas sera d'abord liée aux valeurs mesurées par rapport aux seuils autorisés.

D'autres facteurs encore sont comparables en se ramenant à une grandeur commune : le bilan carbone en est un bon exemple, qui permet de comparer pour l'aspect particulier des émissions des gaz à effet de serre une consommation et un transport de matière première, les déplacements des commerciaux, la consommation d'énergie sur le site, etc.

L'appréciation de tout ce qui a une incidence sur le site et son voisinage est complexe du fait de la diversité des aspects : bruit, odeurs, impact visuel, émissions de poussières, rejets dans l'eau (s'ils ne sont pas mesurés), etc. Et l'impact qu'ils auront dépendra de la sensibilité de l'environnement : le même niveau sonore en ZI et à proximité d'un hôpital ou d'une zone Natura 2000 n'a pas le même impact !

Comment faire ? Utiliser le bon sens pour évaluer l'importance de l'aspect : faible, moyen ou fort (niveau sonore ? Seulement de jour ou jour et nuit ? Continu ou discontinu ?) et la sensibilité du milieu (voisinage sensible ? A quelle distance ?)

Les aspects accidentels -incendie, explosion, déversements de produits, etc.- pourront être évalués avec les notions classiques 1/ de gravité potentielle, avec des critères combinant l'étendue -limité à un local, au site, sortant des limites du site-, la gravité et la réversibilité des effets sur l'environnement, 2/ de probabilité d'occurrence -pouvant s'appuyer sur l'historique. Comme pour les aspects en mode normal évoqués ci-dessus, leur impact potentiel devra prendre en compte la sensibilité du milieu évaluée avec des critères objectifs (un déversement de produit dangereux sur le sol n'aura pas le même impact si le sol ou le sous-sol sont imperméables ou pas, s'il y a une nappe phréatique dans le sous-sol ou pas, etc.).

Une telle approche est sans doute moins simple qu'une grille unique de cotation, mais elle oblige à se poser plus de questions, à prendre en compte des critères plus adaptés, et au final ses résultats ont des chances d'être plus...

significatifs !